



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

coopératives et mutuelles

Question écrite n° 15883

## Texte de la question

M. Jean Grellier alerte Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur la situation des sociétaires de coopératives ou de mutuelles devant la crise financière provoquée par les déboires des crédits immobiliers à risque, qui voient décrocher les cours des banques américaines, de BNP Paribas, de la Société générale, avec une perte de 15 et 20 % de leur valeur. Les sociétaires sont tenus responsables pendant cinq années postérieurement à leur retrait de toute société coopérative à capital variable au sein de laquelle ils sont associés. En conséquence, quelles seraient les répercussions, sur le patrimoine du porteur de parts sociales d'une banque mutualiste ou de toute autre structure mutualiste qui viendrait à enregistrer des pertes financières désastreuses ou gigantesques dont il serait associé ? Quelles pourraient être les répercussions sur le système financier agricole ? Il lui demande quelles réponses elle entend apporter à cette situation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Grellier](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15883

**Rubrique :** Économie sociale

**Ministère interrogé :** Économie, finances et emploi

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 février 2008, page 906

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)